

SIMA

**Société d'investissement
dans la main-d'oeuvre d'Algoma**



2026

DOLLARS & SENSE

**MAXIMISER LA PARTICIPATION AU
MARCHÉ DU TRAVAIL ET LES
PROGRAMMES DE SOUTIEN AUX
EMPLOYEURS**

Remerciements

Ce guide est le fruit d'un effort collaboratif, et l'Algoma Workforce Investment Corporation (AWIC) tient à remercier sincèrement ses partenaires communautaires pour leur précieuse contribution et leur examen approfondi. Nous exprimons également notre reconnaissance à l'ensemble des ministères qui financent généreusement les initiatives de développement de la main-d'œuvre dans le district d'Algoma.

Avis de non-responsabilité

Tous les efforts ont été déployés afin d'assurer l'exactitude des renseignements contenus dans ce document à la date de publication. Veuillez noter que d'autres mesures incitatives pourraient être offertes en plus de celles énumérées. Si vous constatez des erreurs ou des omissions, nous vous invitons à communiquer avec nous à l'adresse suivante : info@awic.ca.

Ce guide peut être cité ou reproduit, à condition qu'aucune modification ne soit apportée au texte et que l'AWIC soit reconnue comme auteure.

Dollars & Sense est accessible en ligne à l'adresse suivante : www.awic.ca



Ce projet d'Emploi Ontario est financé en partie par le gouvernement du Canada et par le gouvernement de l'Ontario.

Les opinions exprimées dans le présent document ne reflètent pas nécessairement celles du gouvernement.

Table des matières

Remerciements	2
À propos de ce guide	5
Organismes pour vous aider	6
EMPLOI ONTARIO - SERVICES D'EMPLOI	7
APATISIWIN - EMPLOI ET FORMATION	8
SOCIÉTÉS D'AIDE AU DÉVELOPPEMENT DES COLLECTIVITÉS	9
CONTACT NORTH CONTACT NORD	10
FORMATION POUR LES COMPÉTENCES ET L'EMPLOI AUTOCHTONES (ISET)	11
PROGRAMME ONTARIEN DE SOUTIEN AUX PERSONNES HANDICAPÉES (POSPH)	12
GET SET (COMPÉTENCES, ÉDUCATION ET FORMATION)	13
LE RÉSEAU D'EMPLOI	14
Programmes d'emploi pour les jeunes	15
TAGE JEUNESSE DE FEDNOR	16
PROGRAMME JEUNESSE MÉTIS	17
PROGRAMME DE TRANSITION VERS L'AUTONOMIE (PTA)	18
Embauche estivale	19
EMPLOIS D'ÉTÉ CANADA (EEC)	20
PROGRAMME D'EXPÉRIENCE DE TRAVAIL D'ÉTÉ POUR LES PREMIÈRES NATIONS ET LES INUITS	21
OSSIBILITÉS D'EMPLOI D'ÉTÉ (PEE)	22
Travailleurs formés à l'étranger	23
PROGRAMME ONTARIEN DES CANDIDATS À L'IMMIGRATION (POCI)	24
INTÉGRATION MONDIALE DES TALENTS (GO TALENT)	25
PROGRAMME D'AIDE AUX PARTICIPANTS DES PROGRAMMES DE PASSERELLE (PAPP)	26
Incitatifs financiers	27
SUBVENTION CANADA-ONTARIO POUR L'EMPLOI (SCOE)	28
PROGRAMME DE SUBVENTION SALARIALE MÉTIS	29
PROGRAMME DE STAGES - PERSONNES ET TALENTS DE LA SFPNO	30
PARTENARIATS POUR LA CRÉATION D'EMPLOIS EN ONTARIO (PCEO)	31
CRÉDIT D'IMPÔT POUR L'ÉDUCATION COOPÉRATIVE	32
PLACEMENT AVEC INCITATIFS (SERVICE D'EMPLOI D'EMPLOI ONTARIO)	33

Incitatifs à l'apprentissage pour les employeurs	34
PROGRAMME ONTARIEN D'APPRENTISSAGE POUR LES JEUNES (POAJ)	35
PROGRAMME D'INCITATIFS À LA RÉUSSITE	36
CRÉDIT D'IMPÔT POUR LA CRÉATION D'EMPLOIS D'APPRENTIS (CICEA)	37
Programmes et aide financière pour les apprentis	38
PROGRAMME D'APPRENTISSAGE MÉTIS.....	39
PROJET DE SOUTIEN AUX FEMMES DANS LES MÉTIERS SPÉCIALISÉS	39
SOUTIEN AUX APPRENTIS EN SITUATION DE HANDICAP	40
PRÊT CANADIEN AUX APPRENTIS.....	40
SUBVENTION POUR LES OUTILS	41
DÉDUCTION POUR OUTILS (TRAVAILLEURS DE MÉTIERS)	41
PRIME À L'ACHÈVEMENT DE L'APPRENTISSAGE	42
PRESTATION DE DÉVELOPPEMENT DES APPRENTIS	42
CRÉDIT D'IMPÔT POUR FRAIS DE SCOLARITÉ ET FRAIS D'EXAMEN DE PERMIS OU DE CERTIFICATION	43
DÉDUCTION POUR OUTILS DES MÉCANICIENS APPRENTIS	43
DÉDUCTION POUR LA MOBILITÉ DE LA MAIN-D'ŒUVRE (TRAVAILLEURS DE MÉTIERS).....	44

À propos de ce guide

Dans cette édition de Dollars & Sense, vous trouverez un large éventail de mesures incitatives et de programmes visant à vous aider à compenser les coûts liés à l'embauche et à la formation d'employés, d'apprentis, d'étudiants et d'autres groupes de travailleurs. Découvrez les programmes auxquels vous pourriez être admissible et la façon dont ils peuvent bénéficier à votre organisation à titre d'employeur.

En complément de ce guide, les fournisseurs de services d'Emploi Ontario (EO) sont disponibles pour accompagner les employeurs à chaque étape du processus d'embauche, notamment en affichant des possibilités d'emploi, en recommandant des candidats qualifiés et en fournissant de l'information sur les mesures incitatives et les subventions salariales. Les fournisseurs de services d'Emploi Ontario constituent une ressource précieuse. Une liste des fournisseurs de services locaux se trouve à la section "**Organismes pour vous aider**".

Cette édition de Dollars & Sense est divisée en huit (8) sections :

1. Organismes pour vous aider
2. Programmes d'emploi pour les jeunes
3. Embauche estivale
4. Travailleurs formés à l'étranger
5. Incitatifs financiers
6. Incitatifs à l'apprentissage pour les employeurs
7. Programmes et aide financière pour les apprentis
8. Incitatifs de formation propres au secteur



ORGANISMES POUR VOUS AIDER

EMPLOI ONTARIO — SERVICES D'EMPLOI

Les fournisseurs de services d'Emploi Ontario aident les employeurs à trouver, embaucher et former des travailleurs. Profitez des possibilités de financement, des programmes et des mesures fiscales fédérales pour appuyer l'embauche et la formation d'employés au sein de votre entreprise, de votre organisme sans but lucratif ou de votre organisation du secteur public.

Cinq (5) fournisseurs de services d'Emploi Ontario desservent le district d'Algoma. Communiquez avec le bureau le plus près de chez vous pour obtenir de l'aide pour l'ensemble de vos besoins en matière d'embauche.

POUR PLUS D'INFORMATION, COMMUNIQUEZ AVEC :

Solutions Emploi du Collège Sault (Sault Ste. Marie)

477, rue Queen Est, bureau 203

Sault Ste. Marie (Ontario) P6A 1Z5

Téléphone : 705 945-0705

Courriel : contactES@saultcollege.ca

Site Web : www.employment-solutions.ca

Centre communautaire de carrières de Sault (Sault Ste. Marie)

503, rue Queen Est

Sault Ste. Marie (Ontario) P6A 2A2

Téléphone : 705 759-0909

Courriel : info@saultcareercentre.ca

Site Web : www.saultcareercentre.ca

Solutions Emploi du Collège Sault (Blind River)

1, chemin Industrial Park, bureau 205

Blind River (Ontario) P0R 1B0

Téléphone : 705 356-1611

Courriel : contactES@saultcollege.ca

Site Web : www.employment-solutions.ca

Employment Options Emploi (Elliot Lake)

40, promenade Prince Edward

Elliot Lake (Ontario) P5A 1Z8

Téléphone : 705 848-5119

Site Web : www.employmentoptions.ca

Centre régional d'aide à l'emploi (Wawa)

65-B, avenue Broadway, case postale 642

Wawa (Ontario) P0S 1K0

Téléphone : 705 856-1648

Courriel : info@wawarehc.com

Site Web : www.wawarehc.com

APATISIWIN – EMPLOI ET FORMATION

Le programme Apatisiwin offre des interventions en matière d'emploi et de formation, ainsi que d'autres activités, visant à améliorer les résultats en éducation et en emploi des personnes autochtones vivant en milieu urbain en Ontario.

Chaque site du programme emploiera un ou une conseiller(ère) en emploi responsable de la prestation de services aux usagers admissibles recevant des services directs. Cette personne soutient les participants en évaluant leurs besoins et en les accompagnant dans l'élaboration d'un plan d'action visant à surmonter les obstacles à l'emploi identifiés.

POUR PLUS D'INFORMATION, COMMUNIQUEZ AVEC :

Centre d'amitié autochtone de Sault Ste. Marie

122, rue East

Sault Ste. Marie (Ontario) P6A 3C6

recept@ssmifc.ca

www.ssmifc.ca/programs/service/apatisiwin-employment-program

SOCIÉTÉS D'AIDE AU DÉVELOPPEMENT DES COLLECTIVITÉS

Le Programme de développement des collectivités est une initiative du gouvernement du Canada qui soutient trois Sociétés d'aide au développement des collectivités (SADC) dans la région d'Algoma.

Les SADC ont pour mandat d'aider les petites et moyennes entreprises à accéder à des services et à du capital, ainsi que de renforcer la base économique et d'emploi des collectivités grâce à la planification communautaire et à des initiatives de développement économique axées sur la collectivité.

POUR PLUS D'INFORMATION, COMMUNIQUEZ AVEC :

Société de développement communautaire de Sault Ste. Marie et de la région

672, rue Queen Est
Sault Ste. Marie (Ontario) P6A 2A4
705-942-9000
cdc@ssmcdc.com
www.ssmcdc.com

Société d'aide au développement des collectivités d'Algoma-Est

C.P. 116
Elliot Lake (Ontario) P5A 0A0
705-356-1152
1-888-227-3569
info@eastalgomacfdc.ca
www.eastalgomacfdc.ca

Société d'aide au développement des collectivités du Supérieur-Est

14, rue Ganley, C.P. 709
Wawa (Ontario) P0S 1K0
705-856-1105
1-800-387-5776
info@superioreastcfdc.ca
www.superioreastcfdc.ca

CONTACT NORTH | CONTACT NORD

Contact North | Contact Nord aide les résidents de l'Ontario à accéder à des possibilités de formation et d'éducation en ligne afin d'améliorer leurs compétences professionnelles tout en demeurant dans leur collectivité. L'organisme offre gratuitement des services de soutien aux employeurs et aux travailleurs par téléphone, par courriel, par clavardage en direct ou par rencontres virtuelles, notamment pour l'exploration des options de formation et de financement répondant à leurs besoins.

POUR PLUS D'INFORMATION, COMMUNIQUEZ AVEC :

Conseiller(ère) en éducation et en formation - Algoma central

Téléphone : 1 855 901-3425

Courriel : centralalgoma@contactnorth.ca

Conseiller(ère) en éducation et en formation - MidNorth

Téléphone : 1 855 671-6453

Courriel : midnorth@contactnorth.ca

Ligne d'information aux étudiants

Téléphone : 1 877 999-9149

Courriel : help@contactnorth.ca

FORMATION POUR LES COMPÉTENCES ET L'EMPLOI AUTOCHTONES (ISET)

Le Programme de formation pour les compétences et l'emploi autochtones (ISET) vise à aider les personnes autochtones à développer leurs compétences et à accéder à des possibilités d'emploi.

Le programme ISET offre du financement à des organismes autochtones de prestation de services qui conçoivent et offrent des services de formation et d'emploi aux membres des Premières Nations, aux Inuits, aux Métis ainsi qu'aux personnes autochtones vivant en milieu urbain ou non affiliées, au sein de leurs collectivités.

POUR PLUS D'INFORMATION, COMMUNIQUEZ AVEC :

Gouvernement du Canada - Organismes de prestation de services ISET

Site Web : www.canada.ca/en/employment-social-development/programs/indigenous-skills-employment-training/service-delivery-organizations.html

Mamaweswen - Conseil tribal de la rive nord

473, route 17 Ouest

Cutler (Ontario) P0P 1B0

Téléphone : 705 844-2340

Sans frais : 1 877 633-7558

Courriel : natalie@mamaweswen.ca

Site Web : www.mamaweswen.com

PROGRAMME ONTARIEN DE SOUTIEN AUX PERSONNES HANDICAPÉES (POSPH)

Le Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées (POSPH) aide les personnes en situation de handicap à accéder à un emploi durable et concurrentiel en leur offrant le soutien nécessaire pour obtenir un emploi, le conserver et, lorsque cela est approprié, progresser dans leur cheminement professionnel.

Le POSPH appuie également les entreprises et les organismes dans leurs efforts visant à diversifier leur main-d'œuvre et à embaucher des personnes qualifiées en situation de handicap.

Les fournisseurs de services mènent des activités de promotion et de sensibilisation afin de créer des placements et des possibilités d'emploi auprès des employeurs locaux. Les emplois offerts reflètent la réalité actuelle du marché du travail et peuvent inclure un emploi à temps plein ou à temps partiel, le travail autonome, la participation comme membre d'une entreprise ou un emploi contractuel.

POUR PLUS D'INFORMATION, COMMUNIQUEZ AVEC :

Services canadiens de l'ouïe

Téléphone : 1 866 518-0000

Courriel : info@chs.ca

Site Web : www.chs.ca

La Marche des dix sous du Canada - Sault Ste. Marie

550, rue Queen Ouest, bureau 103

Sault Ste. Marie (Ontario) P6A 1A6

Téléphone : 705 945-1044

Courriel : es@marchofdimes.ca

Site Web : www.modcemploymentservices.ca

Yes You Can Inc.

262, rue Queen Est, bureau 200

Sault Ste. Marie (Ontario) P6A 1Y7

Téléphone : 705 254-1354

Courriel : hello@yesyoucanemployment.ca

Site Web : www.yesyoucanemployment.ca

GET SET (COMPÉTENCES, ÉDUCATION ET FORMATION)

Le programme ontarien Get SET (Compétences, éducation et formation), anciennement appelé Littératie et compétences de base (LCB), aide les adultes de l'Ontario à développer et à appliquer des compétences en communication, en numératie, en relations interpersonnelles et en compétences numériques afin d'atteindre leurs objectifs personnels et professionnels.

Le programme Get SET s'adresse aux apprenants qui souhaitent effectuer une transition réussie vers l'emploi, les études postsecondaires, l'apprentissage, l'enseignement secondaire ou une plus grande autonomie. Il appuie également des apprenants pouvant faire face à divers obstacles à l'apprentissage.

POUR PLUS D'INFORMATION, COMMUNIQUEZ AVEC :

- **Programme ontarien Get SET - Compétences, éducation et formation**

Site Web : www.eopg.labour.gov.on.ca/en/programs/get-set-skills-education-and-training

- **Trouver des programmes Get SET / d'apprentissage pour adultes dans Algoma**

Site Web : www.ontario.ca/locations/employment-training/search/

Fournisseurs de services Get SET dans le district d'Algoma

Centre d'apprentissage pour adultes de Wawa / Coalition d'alphabétisation du Nord de l'Algoma

The West Block
50 B, avenue Broadway
Wawa (Ontario)

Conseil scolaire du district d'Algoma

440, chemin Northland, 1er étage
Sault Ste. Marie (Ontario)

Collège Sault

443, avenue Northern Est
Sault Ste. Marie (Ontario)

Centre d'éducation et de formation pour adultes (CÉFA)

145, rue McNabb, unité F
Sault Ste. Marie (Ontario)

Superior Adult Learning

955, rue Queen Est, bureau 320
Sault Ste. Marie (Ontario)

North Channel Literacy Council - Blind River

6, avenue Michigan
Blind River (Ontario)

North Channel Literacy Council - Elliot Lake

10, promenade Paris, unité 1
Elliot Lake (Ontario)

Conseil scolaire du district d'Algoma

Centre Renaissance Active Living
2, Veterans' Way
Elliot Lake (Ontario)

LE RÉSEAU D'EMPLOI

Division de Community Living Algoma, Le Réseau d'emploi soutient les personnes en situation de handicap dans leur recherche d'emploi auprès d'employeurs inclusifs de la région d'Algoma.

Le Réseau d'emploi valorise la diversité et aide les chercheurs d'emploi à trouver un milieu de travail où chacun peut s'épanouir. En accompagnant les organisations dans l'adoption de pratiques d'embauche inclusives, l'organisme contribue à créer des milieux de travail où toutes les personnes se sentent accueillies, valorisées et respectées.

Externalisation et sélection des candidats : Jumelage de candidats possédant des compétences précises avec vos offres d'emploi. Nous veillons à ce que les personnes embauchées comprennent clairement les attentes liées à leur poste.

Formation et accompagnement en emploi : Chaque candidat participe à des ateliers sur les compétences de vie, à de la formation en milieu de travail, à de l'éducation en matière de santé et sécurité ainsi qu'à du coaching professionnel afin de favoriser une intégration réussie au sein de votre organisation.

Une extension de votre service des ressources humaines : Nous soutenons à la fois votre entreprise et le nouvel employé. Nous offrons de l'aide en matière d'attentes liées à l'emploi, de santé et sécurité, de communication, de coaching et de médiation. Notre objectif est d'assurer le meilleur jumelage possible pour votre organisation. Toutefois, si un candidat ne correspond pas adéquatement au poste, nous faciliterons son réaffectation vers un autre milieu d'emploi approprié.

POUR PLUS D'INFORMATION, COMMUNIQUEZ AVEC :

Le Réseau d'emploi

99, avenue Northern Est

Sault Ste. Marie (Ontario) P6B 4H5

Téléphone : 705 253-1700, poste 3005

Courriel : sergio_iacoe@cla-algoma.org

Site Web : www.theemploymentnetworkcla.com



PROGRAMMES D'EMPLOI POUR LES JEUNES

TAGE JEUNESSE DE FEDNOR

En quoi consiste le programme?

Le Stage jeunesse de FedNor aide les diplômés postsecondaires à acquérir l'expérience de travail nécessaire tout en soutenant les entreprises et les organismes du Nord de l'Ontario grâce à l'embauche de jeunes travailleurs qualifiés. Le soutien est offert dans le cadre de trois programmes de financement : Croissance économique régionale par l'innovation (CERI), le Programme de développement du Nord de l'Ontario (PDNO) et l'Initiative de développement économique (IDE). Certains critères varient selon le programme de financement.

Qui est admissible?

Candidats :

- Être un jeune sans emploi ou sous-employé (personnes âgées de 30 ans ou moins);
- Avoir obtenu, au cours des trois dernières années, un diplôme, un certificat ou un grade d'un établissement d'enseignement postsecondaire reconnu;
- Être légalement autorisé à travailler au Canada;
- Ne pas avoir déjà participé à un stage jeunesse dans le cadre des programmes de FedNor ou à tout autre programme de stages rémunérés fédéral ou provincial d'une durée de six mois ou plus;
- Ne pas être apparenté aux administrateurs, dirigeants ou gestionnaires de l'organisation.

Employeurs :

- Organismes sans but lucratif;
- Communautés et organismes autochtones (Premières Nations, Métis et Inuits);
- Municipalités et organismes municipaux.

Les stages jeunesse dans le secteur privé à but lucratif sont actuellement administrés par les Sociétés d'aide au développement des collectivités (SADC) du Nord de l'Ontario.

Quels sont les avantages pour vous?

- FedNor peut contribuer jusqu'à 90 % des coûts admissibles liés au salaire et aux avantages sociaux pour un poste à temps plein, jusqu'à un maximum annuel de 35 000 \$, pour une période de stage pouvant aller jusqu'à 18 mois (pour une contribution maximale pouvant atteindre 52 500 \$);
- FedNor peut également contribuer jusqu'à 90 % des coûts accessoires admissibles, tels que l'équipement et la formation, jusqu'à un maximum de 5 000 \$, pour une contribution totale pouvant atteindre 57 500 \$ couvrant le salaire, les avantages sociaux et les coûts accessoires du stagiaire.

POUR PLUS D'INFORMATION, COMMUNIQUEZ AVEC :

FedNor

2, rue Queen Est

Sault Ste. Marie (Ontario) P6A 1Y3

Téléphone : 1 877 333-6673

Sites Web :

www.fednor.gc.ca

www.fednor.canada.ca/en/contact-us/fednor-officers

PROGRAMME JEUNESSE MÉTIS

En quoi consiste le programme?

Le Programme jeunesse métis vise à offrir du soutien aux jeunes Métis sans emploi âgés de 15 à 30 ans grâce à diverses options de programmes offertes soit par l'achat de services individualisés pour les clients, soit par des programmes communautaires.

Le Programme jeunesse métis comprend trois (3) volets :

Programme de stages : Appuie la réalisation de stages auprès d'employeurs offrant aux jeunes Métis des occasions de perfectionnement des compétences, d'acquisition d'expérience de travail et d'accompagnement entrepreneurial afin de faciliter leur transition réussie vers le marché du travail.

Programme de services communautaires : Soutient le développement de possibilités de travail pour les jeunes qui font face à des obstacles à l'emploi, par leur participation à des projets de services communautaires.

Programme d'information sur le marché du travail : Appuie les activités qui fournissent aux jeunes l'information sur le marché du travail nécessaire pour prendre des décisions éclairées concernant leurs études postsecondaires et leur cheminement de carrière.

Qui est admissible?

Candidats :

- Personnes métisses âgées de 15 à 30 ans qui sont habituellement hors du système scolaire.

Employeurs :

- L'employeur doit fournir une couverture d'assurance pour les participants.

Quels sont les avantages pour vous?

- Les participants peuvent recevoir des allocations fondées sur le taux de salaire en vigueur pour le type de travail effectué dans leur région;
- Le programme offre aux jeunes Métis la possibilité d'explorer et d'obtenir un emploi dans des secteurs émergents et en croissance, tout en développant les compétences nécessaires pour amorcer avec succès leur carrière et leur vie professionnelle.

POUR PLUS D'INFORMATION, COMMUNIQUEZ AVEC :

Nation métisse de l'Ontario (Sault Ste. Marie)

134, rue John

Sault Ste. Marie (Ontario) P6A 1Y3

Téléphone : 1 800 263-4889, poste 7

PROGRAMME DE TRANSITION VERS L'AUTONOMIE (PTA)

En quoi consiste le programme?

Le Programme de transition vers l'autonomie (PTA) met en relation des employeurs locaux avec des jeunes âgés de 15 à 30 ans prêts à intégrer le marché du travail et à développer leurs compétences, sans frais pour les employeurs ou les participants.

Qui est admissible?

Jeunes participants :

- Être âgé de 15 à 30 ans;
- Être citoyen canadien, résident permanent ou personne ayant le statut de réfugié;
- Être légalement autorisé à travailler au Canada;
- Ne pas être actuellement inscrit à un programme d'études.

Employeurs :

- Être une entreprise ou un organisme dûment autorisé exerçant ses activités en Ontario.

Quels sont les avantages pour vous?

- Aucun coût : Programme offert gratuitement aux employeurs et aux jeunes;
- Subvention salariale : Jusqu'à 17,60 \$ l'heure (salaire minimum), pour un maximum de 40 heures par semaine durant un placement d'emploi de qualité de huit (8) semaines;
- Jeunes prêts à l'emploi : Les candidats bénéficient d'une formation en préparation à l'emploi, de certifications pertinentes et d'un soutien personnalisé offert par le Centre communautaire de carrières de Sault;
- Soutien pratique continu : Le personnel assure le suivi et l'accompagnement des jeunes tout au long du placement afin de favoriser le développement de compétences menant à un emploi durable;
- Soutiens intégrés : Aide financière pour répondre aux besoins liés au travail des participants (vêtements, équipement de sécurité, transport, etc.).

POUR PLUS D'INFORMATION, COMMUNIQUEZ AVEC :

Centre communautaire de carrières de Sault

À l'attention de : **Nathan Muto, coordonnateur de programme**

503, rue Queen Est

Sault Ste. Marie (Ontario) P6A 2A2

Téléphone : 705 759-0909, poste 4254

Courriel : nathan.muto@saultcareercentre.ca

Site Web : www.saultcareercentre.ca



EMBAUCHE ESTIVALE



EMPLOIS D'ÉTÉ CANADA (EEC)

En quoi consiste le programme?

Emplois d'été Canada (EEC) est un programme relevant de la Stratégie emploi et compétences jeunesse, qui vise à offrir des services souples et globaux afin d'aider les jeunes Canadiens à acquérir des compétences et une expérience de travail rémunérée pour réussir leur transition vers le marché du travail.

Qui est admissible?

Candidats :

- Jeunes âgés de 15 à 30 ans au début de la période d'emploi;
- Être citoyen canadien, résident permanent ou une personne à qui la protection des réfugiés a été accordée en vertu de la *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés* pour la durée de l'emploi.
- Posséder un numéro d'assurance sociale (NAS) valide au début de l'emploi et être légalement autorisé à travailler au Canada conformément aux lois et règlements provinciaux ou territoriaux applicables.

Employeurs :

- Organismes sans but lucratif, organismes du secteur public et organisations du secteur privé comptant 50 employés à temps plein ou moins;
- La durée de l'emploi doit être comprise entre 6 et 16 semaines consécutives, à temps plein (de 30 à un maximum de 40 heures par semaine);
- Offrir un emploi dans un milieu de travail sécuritaire, inclusif et sain, exempt de harcèlement et de discrimination, et favorisant l'acquisition et le développement des compétences.

Quels sont les avantages pour vous?

- Les employeurs du secteur sans but lucratif peuvent recevoir un financement pouvant atteindre 100 % du salaire horaire minimum ainsi que l'ensemble des coûts obligatoires liés à l'emploi (COLE);
- Les employeurs des secteurs public et privé peuvent recevoir un financement pouvant atteindre 50 % du salaire horaire minimum;
- L'embauche d'un participant en situation de handicap peut donner droit à un financement additionnel afin de favoriser l'adaptation du milieu de travail aux besoins du jeune.

POUR PLUS D'INFORMATION, COMMUNIQUEZ AVEC :

Centre Service Canada (Sault Ste. Marie)

22, rue Bay, 1^{er} étage

Sault Ste. Marie (Ontario) P6A 5S2

Téléphone : 1 800 622-6232

Emplois d'été Canada (Gouvernement du Canada)

Site Web : www.canada.ca/en/employment-social-development/services/funding/canada-summer-jobs.htm

PROGRAMME D'EXPÉRIENCE DE TRAVAIL D'ÉTÉ POUR LES PREMIÈRES NATIONS ET LES INUITS

En quoi consiste le programme?

Le Programme d'expérience de travail d'été pour les Premières Nations et les Inuits fait partie de la Stratégie d'emploi des jeunes des Premières Nations et des Inuits. Les projets financés dans le cadre de ce programme permettent aux jeunes de découvrir des options de carrière et de gagner un revenu pouvant contribuer au financement de leurs études universitaires ou collégiales. À noter que la date limite de présentation des propositions pour ce programme est généralement fixée au mois de mars.

Qui est admissible?

Candidats :

- Élèves du secondaire et étudiants postsecondaires des Premières Nations et des Inuits âgés de 15 à 30 ans qui résident habituellement dans une réserve, dans des collectivités reconnues ou sur des terres communautaires.

Employeurs :

- Collectivités, gouvernements et organismes des Premières Nations et des Inuits;
- Associations sans but lucratif;
- Employeurs du secteur privé.
- Le placement doit offrir un minimum de 80 heures de travail par participant.

Quels sont les avantages pour vous?

- Les employeurs du secteur sans but lucratif peuvent recevoir une contribution pouvant atteindre 100 % du salaire applicable, en plus des coûts obligatoires liés à l'emploi (COLE);
- Les employeurs du secteur privé peuvent recevoir une contribution pouvant atteindre 50 % du salaire applicable;
- Tous les employeurs peuvent demander un financement couvrant 100 % du salaire lors de l'embauche d'un participant en situation de handicap. Une contribution maximale de 3 000 \$ par participant, fondée sur les coûts réels, peut être offerte pour l'achat d'équipement spécialisé ou l'adaptation des installations afin de répondre aux besoins des étudiants.

POUR PLUS D'INFORMATION, COMMUNIQUEZ AVEC :

Services aux Autochtones Canada

Téléphone : 705 522-6774 (bureau de Sudbury)

Sans frais : 1 800 567-9604

Courriel : PSE-EPS@sac-isc.gc.ca

Services aux Autochtones Canada - Programme d'éducation postsecondaire

Site Web : www.sac-isc.gc.ca/eng/1100100033610/1533125433575

OSSIBILITÉS D'EMPLOI D'ÉTÉ (PEE)

- anciennement Programme d'expérience estivale

En quoi consiste le programme?

Le programme Possibilités d'emploi d'été (PEE) offre du financement aux organismes sans but lucratif admissibles, aux municipalités, aux organismes autochtones et aux communautés des Premières Nations afin de créer des possibilités d'emploi d'été significatives pour les étudiants.

Qui est admissible?

Candidats :

- Étudiants âgés de 15 ans et plus inscrits dans un établissement d'enseignement secondaire ou postsecondaire, ou ayant obtenu leur diplôme dans les six derniers mois;
- Être résident de l'Ontario, être admissible à travailler au Canada et posséder un numéro d'assurance sociale (NAS) valide.

Employeurs :

- Organismes sans but lucratif constitués en personne morale depuis au moins un (1) an, municipalités, organismes autochtones et communautés des Premières Nations;
- Les postes doivent offrir de la formation, de l'expérience de travail et des compétences transférables à la main-d'œuvre générale et à de futures carrières. Les postes doivent mettre l'accent sur des activités appuyant les secteurs clés du tourisme, de la culture, du sport et des loisirs;
- Les placements doivent prévoir une durée minimale du contrat d'emploi de 217,5 heures ou 30 jours à raison de 7,25 heures par jour.

Quels sont les avantages pour vous?

- Réception d'un financement couvrant le salaire horaire minimum pour la durée minimale du contrat d'emploi (217,5 heures ou 30 jours à raison de 7,25 heures par jour).

POUR PLUS D'INFORMATION, COMMUNIQUEZ AVEC :

Ministère du Tourisme, de la Culture et du Sport

Sault Ste. Marie et district d'Algoma

Téléphone : 705 542-9204

Sans frais : 1 888 997-9015

Renseignements sur le ministère

Site Web : www.ontario.ca/page/ministry-tourism-culture-sport

Formulaires du gouvernement de l'Ontario (ON00587)

Site Web : www.forms.mgcs.gov.on.ca/en/dataset/on00587



TRAVAILLEURS FORMÉS À L'ÉTRANGER

PROGRAMME ONTARIEN DES CANDIDATS À L'IMMIGRATION (POCI)

En quoi consiste le programme?

Les volets Offre d'emploi d'un employeur du Programme ontarien des candidats à l'immigration (POCI) offrent aux employeurs de l'Ontario la possibilité de recruter et de retenir des travailleurs étrangers afin de répondre à leurs besoins en main-d'œuvre. Le POCI est conçu pour appuyer les employeurs lorsque leurs efforts pour pourvoir un poste au pays n'ont pas abouti en raison de pénuries de compétences.

Qui est admissible?

Candidats :

- Travailleurs étrangers qualifiés, travailleurs étrangers exerçant une profession en demande et étudiants internationaux;
- Détenir une offre d'emploi à temps plein et permanente d'un employeur admissible en Ontario.

Employeurs :

- Satisfaire aux exigences du programme et avoir présenté une offre d'emploi à temps plein et permanente à un travailleur étranger admissible ou à un étudiant international;
- Être en activité depuis au moins trois (3) ans avant la demande et avoir un revenu annuel brut total minimal de 500 000 \$;
- Posséder des locaux commerciaux en Ontario et compter au moins trois (3) employés à temps plein qui sont citoyens canadiens ou résidents permanents, au lieu où le demandeur travaillera.

Quels sont les avantages pour vous?

- Combler les pénuries de main-d'œuvre;
- Accéder plus rapidement à des travailleurs qualifiés;
- Retenir les étudiants internationaux formés en Ontario.

POUR PLUS D'INFORMATION, COMMUNIQUEZ AVEC :

Ministère du Travail, de l'Immigration, de la Formation et du Développement des compétences

Téléphone : 1 866 214-6820

Site Web : www.ontario.ca/page/oinp-employer-job-offer-streams-employer-guide

INTÉGRATION MONDIALE DES TALENTS (GO TALENT)

En quoi consiste le programme?

En réponse aux difficultés auxquelles font face les organisations canadiennes pour pourvoir des postes en technologies de l'information et des communications (TIC), le programme GO Talent (Intégration mondiale des talents) met en relation les employeurs avec des milliers de professionnels formés à l'étranger possédant des compétences recherchées en TIC et se préparant à arriver au Canada à titre de résidents permanents.

Les employeurs peuvent soumettre des offres d'emploi et obtenir un accès complet à un bassin de talents composé de professionnels formés à l'étranger en phase de pré-arrivée.

Quels sont les avantages pour vous?

- Accéder à des candidats internationaux qualifiés et prêts à l'emploi avant leur arrivée au Canada;
- Gagner du temps grâce à des candidats présélectionnés et réduire la complexité liée à l'embauche de talents internationaux;
- Mener des entrevues virtuelles avec des candidats situés partout dans le monde;
- Bénéficier d'un soutien continu afin de renforcer l'intégration et la rétention des nouveaux arrivants;
- Accéder à de la formation en compétences interculturelles pour favoriser un milieu de travail plus inclusif;
- Se connecter à un réseau de référence pancanadien pour les services d'établissement et de soutien communautaire;
- Accéder à des stratégies de recrutement de talents et à des conseils en planification des ressources humaines.

POUR PLUS D'INFORMATION, COMMUNIQUEZ AVEC :

Conseil des technologies de l'information et des communications (CTIC)

Site Web : www.etalentcanada.ca/for-businesses/programs/global-onboarding-of-talent-go-talent

PROGRAMME D'AIDE AUX PARTICIPANTS DES PROGRAMMES DE PASSERELLE (PAPP)

En quoi consiste le programme?

Le Programme ontarien d'aide aux participants des programmes de passerelle (PAPP) aide les professionnels formés à l'étranger en Ontario à intégrer le marché du travail. Il offre une bourse unique pouvant atteindre 5 000 \$ pour couvrir des coûts de formation admissibles.

Le programme soutient les participants dans l'obtention de licences ou de certificats de l'Ontario. Le soutien peut inclure de la formation axée sur les compétences ainsi que de l'expérience en milieu de travail ou en milieu clinique. Cette aide vise à faciliter une transition plus efficace vers une carrière en Ontario.

Quels sont les avantages pour vous?

- Orientation et accompagnement dans l'obtention d'une licence ou d'une certification de l'Ontario dans votre domaine;
- Accès à de la formation en compétences et à de l'expérience clinique ou en milieu de travail afin de satisfaire aux normes de l'Ontario;
- Plans d'apprentissage personnalisés adaptés à votre parcours professionnel et à vos objectifs;
- Soutien conçu pour favoriser une intégration réussie au marché du travail ontarien;
- Bourses pouvant atteindre **5 000 \$** pour les participants admissibles à certains programmes dans le cadre du Programme ontarien d'aide aux participants des programmes de passerelle.

POUR PLUS D'INFORMATION, COMMUNIQUEZ AVEC :

Programme ontarien d'aide aux participants des programmes de passerelle (PAPP)

Site Web : www.ontario.ca/page/ontario-bridging-participant-assistance-program



INCITATIFS FINANCIERS

SUBVENTION CANADA—ONTARIO POUR L'EMPLOI (SCOE)

En quoi consiste le programme?

La Subvention Canada-Ontario pour l'emploi (SCOE) offre un soutien financier direct aux employeurs qui souhaitent acheter de la formation pour leur main-d'œuvre. Le programme est offert dans le cadre d'ententes de partage des coûts entre les employeurs et les gouvernements.

Qui est admissible?

Participants :

- Résidents de l'Ontario qui sont citoyens canadiens, résidents permanents ou personnes protégées;
- Les personnes en emploi doivent être désignées par leur employeur. Les personnes sans emploi doivent également être parrainées par un employeur, comme en témoigne une offre d'emploi permanente ou conditionnelle;
- Ne pas être inscrits à un autre programme de formation ou d'études à temps plein.

Employeurs :

- Employeurs individuels des secteurs privé et sans but lucratif, Premières Nations et organismes agissant au nom d'employeurs;
- Être légalement autorisés à exercer leurs activités en Ontario et présenter une demande pour une formation offerte en Ontario et liée à un emploi également situé en Ontario;
- Être entièrement responsables des coûts de formation relevant de la contribution financière de l'employeur. Les employeurs ne doivent pas demander aux participants d'assumer une partie des coûts de formation.

Quels sont les avantages pour vous?

- Choisir les personnes à former ainsi que la formation qui répond le mieux à vos besoins en développement de la main-d'œuvre;
- Recevoir un financement pour les coûts de formation admissibles pouvant atteindre 10 000 \$ par participant, avec une flexibilité accrue pour les petites entreprises;
- Les petites entreprises (moins de 100 employés) qui forment et embauchent des personnes sans emploi peuvent être admissibles à un financement pouvant atteindre 100 % et jusqu'à 15 000 \$ par participant.

POUR PLUS D'INFORMATION, COMMUNIQUEZ AVEC :

Employment Options Emploi - Site Web : www.employmentoptions.ca

40, promenade Prince Edward, Elliot Lake (Ontario) P5A 1Z8, Téléphone : 705 848-5119

Solutions Emploi du Collège Sault (Blind River) - Courriel : contactES@saultcollege.ca

1, chemin Industrial Park, bureau 205, Blind River (Ontario) P0R 1B0, Téléphone : 705 356-1611

Solutions Emploi du Collège Sault (Sault Ste. Marie) - Courriel : contactES@saultcollege.ca

477, rue Queen Est, bureau 203, Sault Ste. Marie (Ontario) P6A 1Z5, Téléphone : 705 945-0705

Centre régional d'aide à l'emploi - Courriel : info@wawarehc.com

65-B, avenue Broadway, case postale 642, Wawa (Ontario) P0S 1K0, Téléphone : 705 856-1648

Centre communautaire de carrières de Sault - Courriel : nathan.muto@saultcareercentre.ca

503, rue Queen Est, Sault Ste. Marie (Ontario) P6A 2A2, Téléphone : 705 759-0909, poste 4254

PROGRAMME DE SUBVENTION SALARIALE MÉTIS

En quoi consiste le programme?

Le Programme de subvention salariale métis vise à aider les personnes métisses à obtenir un emploi durable grâce à des possibilités d'expérience de travail directe. Il encourage les employeurs à embaucher des apprentis métis et d'autres travailleurs métis et à leur offrir de la formation et de l'expérience en milieu de travail.

Qui est admissible?

Candidats :

- Personnes métisses sans emploi, sous-employées ou dont l'emploi est à risque en raison de changements sur le marché du travail, d'un manque de compétences professionnelles ou de certifications;
- Ne pas être un employé actuel de l'employeur participant et ne pas remplacer ou déplacer des employés ou des bénévoles existants.

Employeurs :

- Conseils communautaires métis à charte;
- Organisations à but lucratif, y compris les partenariats, les entreprises individuelles et les travailleurs autonomes;
- Organismes autochtones;
- Institutions gouvernementales;
- Organismes et groupes sans but lucratif;
- Offrir un minimum de 20 heures de travail par semaine;
- La formation en milieu de travail doit être directement liée aux objectifs d'emploi et répondre aux besoins du participant ainsi qu'à ceux de l'industrie ou du marché du travail.

Quels sont les avantages pour vous?

- Subvention salariale (taux à négocier);
- Durée maximale de la subvention de six (6) mois ou 26 semaines; des circonstances particulières peuvent être prises en considération jusqu'à un maximum de un (1) an ou 52 semaines.

POUR PLUS D'INFORMATION, COMMUNIQUEZ AVEC :

Nation métisse de l'Ontario (Sault Ste. Marie)

Téléphone : 1 800 263-4889, poste 7

Courriel : contactus@metisnation.org

Site Web :

www.metisnation.org/programs-and-services/education-training/metis-employment-programs/metis-wage-subsidy-program

PROGRAMME DE STAGES – PERSONNES ET TALENTS DE LA SFPNO

En quoi consiste le programme?

Le Programme de stages – Personnes et talents vise à attirer, à retenir et à développer la main-d'œuvre du Nord de l'Ontario. Deux (2) volets sont offerts :

- **Volet du développement de la main-d'œuvre autochtone** : Ce volet renforce et développe la main-d'œuvre autochtone du Nord de l'Ontario grâce à des partenariats avec les entreprises, en offrant des stages à des personnes autochtones;
- **Volet du développement de la main-d'œuvre** : Ce volet renforce et développe la main-d'œuvre du Nord de l'Ontario grâce à des partenariats avec les entreprises, en offrant des stages.

Qui est admissible?

Candidats :

- Nouveaux arrivants sur le marché du travail, personnes en transition vers une nouvelle carrière ou personnes sans emploi ou sous-employées qui entrent dans un nouveau domaine;
- S'identifier comme personne autochtone (Premières Nations, Métis ou Inuit) pour le volet du développement de la main-d'œuvre autochtone;
- Ne pas avoir déjà participé à un stage financé par la SFPNO;
- Être âgé d'au moins 18 ans, résider au Canada et être légalement autorisé à y travailler.

Employeurs :

- Entreprises, municipalités, communautés autochtones et organismes sans but lucratif situés dans le Nord de l'Ontario, en activité depuis au moins un (1) an et comptant au minimum un (1) employé à temps plein.

Quels sont les avantages pour vous?

- Pour les municipalités admissibles, les communautés autochtones et les organismes sans but lucratif, le financement prend la forme d'une contribution conditionnelle pouvant atteindre 90 % du salaire du stagiaire ou du stagiaire autochtone, ainsi que de la part de l'employeur des coûts obligatoires liés à l'emploi (COLE), jusqu'à un maximum de 35 000 \$ par année;
- Pour les entreprises admissibles, le financement prend la forme d'une contribution conditionnelle pouvant atteindre 75 % du salaire d'un stagiaire autochtone et de la part de l'employeur des COLE, jusqu'à un maximum de 52 500 \$ par année;
- Pour les entreprises admissibles, le financement prend la forme d'une contribution conditionnelle pouvant atteindre 50 % du salaire d'un stagiaire et de la part de l'employeur des COLE, jusqu'à un maximum de 35 000 \$ par année.

POUR PLUS D'INFORMATION, COMMUNIQUEZ AVEC :

Société du Fonds du patrimoine du Nord de l'Ontario (SFPNO) – Sault Ste. Marie

Téléphone : 705 945-6700

Site Web : www.nohfc.ca/private-programs/workforce-development-program/

PARTENARIATS POUR LA CRÉATION D'EMPLOIS EN ONTARIO (PCEO)

En quoi consiste le programme?

Le programme Partenariats pour la création d'emplois en Ontario (PCEO) offre du financement aux employeurs admissibles afin de soutenir des projets tout en créant des occasions permettant aux chercheurs d'emploi admissibles d'acquérir une expérience de travail significative.

Qui est admissible?

Candidats :

- Être sans emploi et soit avoir une demande active de prestations d'assurance-emploi (AE), soit avoir eu une période de prestations d'AE ayant pris fin au cours des cinq (5) dernières années, soit avoir versé des cotisations d'employé à l'AE au cours d'au moins cinq (5) des dix (10) dernières années.

Employeurs :

- Entreprises, organismes sans but lucratif, municipalités, conseils autochtones, organismes de santé publique et établissements d'enseignement;
- Le projet ne doit pas dépasser 52 semaines et les activités du projet doivent être distinctes et ne pas faire partie des activités normales et quotidiennes de l'organisation.

Quels sont les avantages pour vous?

- Obtenir du financement pour des projets offrant une expérience de travail à des Ontariens sans emploi, contribuant au bien-être de la collectivité et favorisant le développement de l'économie locale.

POUR PLUS D'INFORMATION, COMMUNIQUEZ AVEC :

Solutions Emploi du Collège Sault (Sault Ste. Marie)

477, rue Queen Est, bureau 203
Sault Ste. Marie (Ontario) P6A 1Z5
Téléphone : 705 945-0705
Courriel : contactES@saultcollege.ca
Site Web : www.employment-solutions.ca

Employment Options Emploi (Elliot Lake)

40, promenade Prince Edward
Elliot Lake (Ontario) P5A 1Z8
Téléphone : 705 848-5119
Site Web : www.employmentoptions.ca

Centre régional d'aide à l'emploi (Wawa)

65-B, avenue Broadway, case postale 642
Wawa (Ontario) P0S 1K0
Téléphone : 705 856-1648
Courriel : info@wawarehc.com
Site Web : www.wawarehc.com

Solutions Emploi du Collège Sault (Blind River)

1, chemin Industrial Park, bureau 205
Blind River (Ontario) P0R 1B0
Téléphone : 705 356-1611
Courriel : contactES@saultcollege.ca
Site Web : www.employment-solutions.ca

CRÉDIT D'IMPÔT POUR L'ÉDUCATION COOPÉRATIVE

En quoi consiste le programme?

Le Crédit d'impôt pour l'éducation coopérative est un crédit d'impôt remboursable offert aux employeurs qui embauchent des étudiants inscrits à un programme d'éducation coopérative dans une université ou un collège de l'Ontario.

Qui est admissible?

Candidats :

- Étudiants inscrits dans un établissement d'enseignement admissible et qui effectuent des tâches professionnelles pour un employeur admissible dans le cadre d'un programme d'éducation coopérative admissible offert par leur établissement.

Employeurs :

- Toutes les sociétés ou entreprises non constituées en personne morale ayant un établissement permanent en Ontario;
- Les stages admissibles doivent avoir une durée minimale de 10 semaines et maximale de quatre (4) mois.

Quels sont les avantages pour vous?

- Les sociétés peuvent demander 25 % des dépenses admissibles, jusqu'à un maximum de 3 000 \$ par placement;
- Les petites entreprises peuvent demander 30 % des dépenses admissibles, jusqu'à un maximum de 3 000 \$ par placement.

POUR PLUS D'INFORMATION, COMMUNIQUEZ AVEC :

Agence du revenu du Canada

Téléphone : 1 800 959-5525

Crédit d'impôt pour l'éducation coopérative (Ontario)

Site Web : www.ontario.ca/page/co-operative-education-tax-credit

PLACEMENT AVEC INCITATIFS (SERVICE D'EMPLOI D'EMPLOI ONTARIO)

En quoi consiste le programme?

Le programme Placement avec incitatifs offre aux employeurs un soutien financier visant à compenser les coûts liés à l'embauche de nouveaux employés et à leur formation initiale en milieu de travail. Les employeurs collaborent avec les fournisseurs de services d'Emploi Ontario afin de pourvoir les postes vacants.

Qui est admissible?

Candidats :

- Personnes accompagnées par des fournisseurs de services d'Emploi Ontario.

Employeurs :

- Être légalement autorisés à exercer leurs activités en Ontario et détenir une couverture auprès de la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail (CSPAAT) ainsi qu'une assurance responsabilité civile;
- Le placement doit mener à un emploi se poursuivant après la fin de l'incitatif au placement.

Quels sont les avantages pour vous?

- Réduire une partie des coûts liés à la formation en milieu de travail des nouveaux employés durant la période d'intégration;
- Bénéficier d'un soutien pendant la période d'intégration d'un candidat admissible d'Emploi Ontario;
- Une prime à la signature de l'employeur pour l'apprentissage peut être offerte lors de l'embauche d'un nouvel apprenti.

POUR PLUS D'INFORMATION, COMMUNIQUEZ AVEC :

Solutions Emploi du Collège Sault (Sault Ste. Marie)

477, rue Queen Est, bureau 203
Sault Ste. Marie (Ontario) P6A 1Z5
Téléphone : 705 945-0705
Courriel : contactES@saultcollege.ca
Site Web : www.employment-solutions.ca

Employment Options Emploi (Elliot Lake)

40, promenade Prince Edward
Elliot Lake (Ontario) P5A 1Z8
Téléphone : 705 848-5119
Site Web : www.employmentoptions.ca

Centre régional d'aide à l'emploi (Wawa)

65-B, avenue Broadway, case postale 642
Wawa (Ontario) P0S 1K0
Téléphone : 705 856-1648
Courriel : info@wawarehc.com
Site Web : www.wawarehc.com

Solutions Emploi du Collège Sault (Blind River)

1, chemin Industrial Park, bureau 205
Blind River (Ontario) P0R 1B0
Téléphone : 705 356-1611
Courriel : contactES@saultcollege.ca
Site Web : www.employment-solutions.ca



INCITATIFS À L'APPRENTISSAGE POUR LES EMPLOYEURS

PROGRAMME ONTARIEN D'APPRENTISSAGE POUR LES JEUNES (POAJ)

En quoi consiste le programme?

Le Programme ontarien d'apprentissage pour les jeunes (POAJ) est un programme École-travail qui permet aux élèves d'explorer et d'exercer des métiers d'apprentissage par l'entremise du programme d'éducation coopérative. Les élèves ont la possibilité de devenir apprentis inscrits et de progresser vers l'obtention du certificat de compagnon dans un métier spécialisé tout en complétant leur diplôme d'études secondaires de l'Ontario (DESO).

Qui est admissible?

Candidats :

- Élèves âgés d'au moins 15 ans, inscrits à temps plein ou à temps partiel dans une école secondaire relevant d'un conseil scolaire de district (CSD);
- Élèves du secondaire ayant obtenu leur DESO et qui retournent à l'école secondaire pour obtenir des crédits supplémentaires (p. ex., une « 5e année »);
- Élèves adultes (âgés de plus de 21 ans) ayant obtenu un minimum de 14 crédits en vue du DESO, inscrits à temps plein ou à temps partiel dans une école secondaire ou un programme d'éducation permanente d'un CSD, et poursuivant l'obtention de crédits menant au DESO.

Employeurs :

- Disposer d'un compagnon qualifié (ou l'équivalent);
- Offrir aux élèves la supervision et la formation nécessaires.

Quels sont les avantages pour vous?

- Possibilité de former la main-d'œuvre spécialisée requise et de contribuer à répondre aux pénuries de travailleurs qualifiés dans les métiers spécialisés;
- La couverture de la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail (CSPAAT) est assumée par le ministère de l'Éducation durant la période de placement en éducation coopérative, à condition que l'élève ne reçoive pas de salaire;
- Possibilité de poursuivre ou de mettre fin à la formation en apprentissage à la fin du placement coopératif;
- Admissibilité potentielle à des incitatifs financiers ou des crédits d'impôt.

POUR PLUS D'INFORMATION, COMMUNIQUEZ AVEC :

Ministère du Travail, de l'Immigration, de la Formation et du Développement des compétences

477, rue Queen Est, 4e étage
Sault Ste. Marie (Ontario) P6A 1Z5
Téléphone : 705 945-6815

Courriel : MLITSDSaultSteMarie@ontario.ca
Site Web : www.oyap.ca/en/

Conseil scolaire catholique Huron-Supérieur
Téléphone : 705 945-5656

Conseil scolaire du district d'Algoma
Téléphone : 705 945-7111, poste 1026

PROGRAMME D'INCITATIFS À LA RÉUSSITE

En quoi consiste le programme?

Le Programme d'incitatifs à la réussite est un programme de subventions qui aide les employeurs à former des apprentis en réduisant une partie des coûts de formation. Il appuie également la progression des apprentis en versant des paiements de subvention aux employeurs lorsque leurs apprentis atteignent des jalons clés de leur parcours de formation.

Qui est admissible?

Candidats :

- Être inscrit à un programme de métier pour la période minimale obligatoire d'inscription en apprentissage applicable à chaque jalon.

Employeurs :

- Sociétés ou entreprises non constituées en personne morale assujetties à l'impôt sur le revenu de l'Ontario, possédant une adresse ou un lieu de travail permanent en Ontario et détenant un numéro d'entreprise fédéral ou ontarien;
- Être un parrain approuvé par le ministère pour l'apprentissage;
- Avoir enregistré une entente de formation avec un apprenti dans un métier prescrit réglementé en vertu de la *Loi de 2021 visant à ouvrir des perspectives dans les métiers spécialisés* (BOSTA).

Quels sont les avantages pour vous?

- Jusqu'à 17 000 \$ versés aux employeurs admissibles lorsque les apprentis atteignent les jalons de formation et de certification;
- 1 000 \$ versés à l'inscription pour chaque nouvel apprenti inscrit auprès du ministère âgé de moins de 25 ans et/ou s'identifiant comme faisant partie d'un groupe sous-représenté (jusqu'à un maximum de 2 000 \$, le cas échéant);
- 1 000 \$ versés à l'atteinte de chaque niveau de formation en classe complété, jusqu'à un maximum de quatre (4) niveaux (le cas échéant);
- Un paiement supplémentaire de 1 000 \$ pour chaque apprenti âgé de moins de 25 ans et/ou s'identifiant comme faisant partie d'un groupe sous-représenté à chaque jalon, jusqu'à un maximum de 12 000 \$ (le cas échéant);
- 1 000 \$ versés lorsque l'apprenti obtient la plus haute certification dans son métier, soit un certificat d'apprentissage ou un certificat de qualification;
- Un paiement supplémentaire de 1 000 \$ pour chaque apprenti âgé de moins de 25 ans et/ou s'identifiant comme faisant partie d'un groupe sous-représenté, jusqu'à un maximum de 3 000 \$ (le cas échéant).

POUR PLUS D'INFORMATION, COMMUNIQUEZ AVEC :

Ministère du Travail, de l'Immigration, de la Formation et du Développement des compétences

477, rue Queen Est, 4e étage

Sault Ste. Marie (Ontario) P6A 1Z5

Téléphone : 705 945-6815

Courriel : MLITSDSaultSteMarie@ontario.ca

CRÉDIT D'IMPÔT POUR LA CRÉATION D'EMPLOIS D'APPRENTIS (CICEA)

En quoi consiste le programme?

Le Crédit d'impôt pour la création d'emplois d'apprentis (CICEA) correspond à 10 % du salaire de l'apprenti. Il est offert aux employeurs admissibles jusqu'à un maximum de 2 000 \$ par année, par apprenti, pour les deux (2) premières années d'un contrat d'apprentissage dans un métier désigné Sceau rouge.

Qui est admissible?

Candidats :

- Travailler dans un métier prescrit au cours des deux premières années de leur contrat d'apprentissage. Un métier prescrit comprend les métiers actuellement désignés comme métiers Sceau rouge;
- Le contrat doit être enregistré auprès d'un gouvernement fédéral, provincial ou territorial dans le cadre d'un programme d'apprentissage visant la certification ou l'obtention d'un permis dans le métier.

Employeurs :

- Toute entreprise qui embauche un apprenti admissible.

Quels sont les avantages pour vous?

- Le crédit maximal qu'un employeur peut demander est de 2 000 \$ par année pour chaque apprenti admissible. Si votre entreprise embauche un apprenti admissible, vous êtes admissible à demander ce crédit.

POUR PLUS D'INFORMATION, COMMUNIQUEZ AVEC :

Agence du revenu du Canada

Téléphone : 1 800 959-5525

Crédit d'impôt pour la création d'emplois d'apprentis (ARC)

Site Web :

www.canada.ca/en/revenue-agency/services/tax/individuals/topics/about-your-tax-return/tax-return/completing-a-tax-return/deductions-credits-expenses/line-41200-investment-tax-credit/apprenticeship-job-creation-tax-credit.html



PROGRAMMES ET AIDE FINANCIÈRE POUR LES APPRENTIS

PROGRAMME D'APPRENTISSAGE MÉTIS

En quoi consiste le programme?

Le Programme d'apprentissage métis finance des possibilités de formation appropriées offertes par divers établissements et organismes à l'intention des apprentis métis et des personnes métisses souhaitant devenir apprenties. Cela comprend la formation destinée aux apprentis inscrits auprès du ministère des Collèges et Universités (MTCU) ainsi que des activités d'exploration pour les personnes désirant acquérir des connaissances sur les métiers spécialisés dans divers secteurs.

Qui est admissible?

Candidats :

- Personnes métisses sans emploi, sous-employées ou dont l'emploi est à risque en raison de changements sur le marché du travail, d'un manque de compétences professionnelles ou de certifications;
- Le financement du programme peut être utilisé pour de la formation préapprentissage.

POUR PLUS D'INFORMATION, COMMUNIQUEZ AVEC :

Nation métisse de l'Ontario (Sault Ste. Marie)

Téléphone : 1 800 263-4889, poste 7

Courriel : contactus@metisnation.org

Site Web :

www.metisnation.org/programs-and-services/education-training/metis-training-programs/metis-apprenticeship-program

PROJET DE SOUTIEN AUX FEMMES DANS LES MÉTIERS SPÉCIALISÉS

En quoi consiste le programme?

Le Projet de soutien aux femmes dans les métiers spécialisés est une initiative spécialisée visant à soutenir et à faire progresser les apprenties et les professionnelles des métiers spécialisés dans le district d'Algoma. Le projet offre des possibilités complètes de mentorat et de réseautage professionnel, sans frais, afin de favoriser le développement de carrière dans 39 métiers Sceau rouge admissibles des secteurs de la construction et de la fabrication.

Qui est admissible?

Candidats :

- Personnes qui s'identifient comme femmes et qui entrent dans les métiers spécialisés ou qui y sont actuellement actives dans le district d'Algoma.

POUR PLUS D'INFORMATION, COMMUNIQUEZ AVEC :

Centre communautaire de carrières de Sault (Sault Ste. Marie)

503, rue Queen Est

Sault Ste. Marie (Ontario) P6A 2A2

Téléphone : 705 759-0909, poste 4240

Courriel : lynne.sinclair@saultcareercentre.ca

Site Web : www.saultcareercentre.ca

SOUTIEN AUX APPRENTIS EN SITUATION DE HANDICAP

En quoi consiste le programme?

Ce programme est offert par l'entremise des 24 collèges d'arts appliqués et de technologie de l'Ontario et vise à soutenir les personnes en situation de handicap qui participent à des programmes d'apprentissage, de préapprentissage ou au Programme ontarien d'apprentissage pour les jeunes (POAJ).

Le programme aide les apprentis en situation de handicap à accéder aux collèges de l'Ontario en leur offrant un soutien personnalisé, des outils nécessaires et des mesures d'adaptation appropriées, tout en facilitant leur transition vers des études supplémentaires et l'emploi.

Qui est admissible?

Candidats :

- Les apprentis, à temps plein ou à temps partiel, doivent communiquer avec le bureau des services aux étudiants en situation de handicap de leur collège local afin d'accéder au soutien offert;
- L'admissibilité aux services liés au handicap est déterminée conformément aux politiques et lignes directrices de la Commission ontarienne des droits de la personne en matière de handicap et d'accommodement, lesquelles couvrent les conditions permanentes et temporaires.

POUR PLUS D'INFORMATION, COMMUNIQUEZ AVEC :

Métiers spécialisés Ontario

Courriel : apprenticeship@skilledtradesontario.ca

Site Web: www.ontario.ca/page/financial-supports-apprentices-and-sponsors

PRÊT CANADIEN AUX APPRENTIS

En quoi consiste le programme?

Le Prêt canadien aux apprentis est une initiative du gouvernement du Canada visant à aider les apprentis à terminer leur formation dans un métier désigné Sceau rouge.

Dans le cadre du Prêt canadien aux apprentis, vous pouvez obtenir jusqu'à 4 000 \$ par période de formation technique, sous forme de prêts sans intérêt. Ces fonds peuvent servir à couvrir les droits de scolarité, l'achat d'outils et d'équipement, les frais de subsistance, la perte de revenus ou le soutien à votre famille.

Avantages clés :

- Jusqu'à 4 000 \$ en prêts sans intérêt par période de formation technique dans un métier désigné Sceau rouge;
- Aide pour couvrir les droits de scolarité, les outils, l'équipement et les frais de subsistance;
- Aucun remboursement ni intérêt exigé avant la fin ou l'interruption de l'apprentissage.

POUR PLUS D'INFORMATION, COMMUNIQUEZ AVEC :

Métiers spécialisés Ontario

Courriel : apprenticeship@skilledtradesontario.ca

Prêt canadien aux apprentis - Gouvernement du Canada

Site Web :

www.canada.ca/en/services/jobs/training/support-skilled-trades-apprentices/loan.html

SUBVENTION POUR LES OUTILS

En quoi consiste le programme?

La Subvention pour les outils est une subvention imposable qui n'a pas à être remboursée. Elle est offerte aux apprentis de l'Ontario afin de les aider à couvrir les coûts liés à l'achat des outils et de l'équipement nécessaires à l'exercice de leur métier.

Qui est admissible?

Candidats :

- Avoir terminé la formation en classe de niveau 1, ou en avoir été exempté, le 1^{er} avril 2020 ou après;
- Détenir une entente de formation enregistrée;
- Être inscrit comme apprenti depuis au moins 12 mois.

POUR PLUS D'INFORMATION, COMMUNIQUEZ AVEC :

Soutiens financiers pour les apprentis et les parrains

Site Web : www.ontario.ca/page/financial-supports-apprentices-and-sponsors

DÉDUCTION POUR OUTILS (TRAVAILLEURS DE MÉTIERS)

En quoi consiste la mesure?

Les travailleurs de métiers salariés et les apprentis mécaniciens admissibles peuvent être en mesure de déduire le coût des outils admissibles achetés au cours de l'année d'imposition afin de gagner un revenu d'emploi à titre de travailleur de métiers ou d'apprenti mécanicien admissible.

Qui est admissible?

Candidats :

- L'outil doit avoir été acheté pour être utilisé dans le cadre de votre emploi à titre de travailleur de métiers ou d'apprenti mécanicien et ne doit pas avoir été utilisé à une autre fin avant l'achat;
- Votre employeur doit attester que l'outil est nécessaire et exigé comme condition d'emploi, et qu'il est requis pour l'exercice de votre travail à titre de travailleur de métiers ou d'apprenti mécanicien.

POUR PLUS D'INFORMATION, COMMUNIQUEZ AVEC :

Agence du revenu du Canada

Téléphone : 1 800 959-5525

Agence du revenu du Canada - Travailleurs de métiers salariés

Site Web :

www.canada.ca/en/revenue-agency/services/tax/individuals/topics/about-your-tax-return/tax-return/completing-a-tax-return/deductions-credits-expenses/line-22900-other-employment-expenses/employed-tradespersons-including-apprentice-mechanics.html

PRIME À L'ACHÈVEMENT DE L'APPRENTISSAGE

En quoi consiste la prime?

La Prime à l'achèvement de l'apprentissage est une subvention imposable de 2 000 \$ offerte aux personnes qui ont terminé leurs études secondaires et qui ont complété leur formation dans un métier ne relevant pas du Sceau rouge.

Qui est admissible?

Candidats :

- Avoir obtenu un certificat d'apprentissage dans un métier qui ne comporte pas d'examen menant à un certificat de qualification, ou qui comporte uniquement un examen provincial (non Sceau rouge);
- Avoir reçu un certificat d'apprentissage ou un certificat de qualification au plus 180 jours avant la date de la demande;
- Métiers spécialisés Ontario transmettra une demande lorsque vous serez admissible à cette prime provinciale.

POUR PLUS D'INFORMATION, COMMUNIQUEZ AVEC :

Ministère du Travail, de l'Immigration, de la Formation et du Développement des compétences

477, rue Queen Est, 4e étage

Sault Ste. Marie (Ontario) P6A 1Z5

Téléphone : 705 945-6815

Courriel : MLITSDSaultSteMarie@ontario.ca

Site Web : www.ontario.ca/page/financial-supports-apprentices

Métiers spécialisés Ontario

Courriel : apprenticeship@skilledtradesontario.ca

Site Web : www.ontario.ca/page/financial-supports-apprentices-and-sponsors

PRESTATION DE DÉVELOPPEMENT DES APPRENTIS

En quoi consiste la prestation?

La Prestation de développement des apprentis offre un soutien financier aux apprentis pendant les périodes de formation en classe à temps plein auprès d'un fournisseur de formation approuvé par le ministère.

Qui est admissible?

Candidats :

- Suivre des cours à temps plein.
- Être inscrit comme apprenti auprès de Métiers spécialisés Ontario.

POUR PLUS D'INFORMATION, COMMUNIQUEZ AVEC :

Métiers spécialisés Ontario

Courriel : apprenticeship@skilledtradesontario.ca

Site Web : www.ontario.ca/page/financial-supports-apprentices-and-sponsors

CRÉDIT D'IMPÔT POUR FRAIS DE SCOLARITÉ ET FRAIS D'EXAMEN DE PERMIS OU DE CERTIFICATION

Qu'est-ce que c'est?

Les frais d'examen payés à un établissement d'enseignement, à une association professionnelle, à un ministère provincial ou à un autre organisme semblable, pour passer un examen professionnel, de métier ou d'occupation exigé afin d'obtenir un statut professionnel reconnu par une loi fédérale ou provinciale, ou pour être autorisé ou certifié à titre de travailleur de métier, peuvent être admissibles au crédit d'impôt pour frais de scolarité. Ce statut, permis ou certificat doit permettre d'exercer la profession ou le métier au Canada.

Qui est admissible?

Candidats :

- Les frais payés pour chaque établissement d'enseignement doivent dépasser 100 \$.
- L'examen doit être exigé pour obtenir un statut professionnel reconnu par une loi fédérale ou provinciale, ou pour être autorisé ou certifié à titre de travailleur de métier, lorsque ce statut, permis ou certificat permet d'exercer la profession ou le métier au Canada.

POUR PLUS D'INFORMATION, COMMUNIQUEZ AVEC :

Agence du revenu du Canada

1-800-959-5525

www.canada.ca/fr/agence-revenu/services/impot/particuliers/sujets/a-propos-de-votre-declaration-impots/remplir-declaration-impots/deductions-credits-depenses/ligne-32300-montants-frais-scolaire-education-manuels/frais-scolaire-admissibles.html

DÉDUCTION POUR OUTILS DES MÉCANICIENS APPRENTIS

Qu'est-ce que c'est?

Il s'agit d'une déduction fiscale destinée aux mécaniciens apprentis qui leur permet de réduire leur revenu imposable en réclamant une partie du coût des outils achetés pour le travail. Cette déduction comprend la TPS, la taxe de vente provinciale ou la TVH payée. Même si l'apprenti a déjà demandé la déduction pour outils de gens de métier, il peut tout de même être admissible à cette déduction pour des outils supplémentaires achetés en 2024. Cette mesure vise à aider les apprentis à récupérer une partie des dépenses engagées pour exercer leur métier.

Qui est admissible?

Candidats :

- Être inscrit à un programme régi par une loi fédérale, provinciale ou territoriale menant à une qualification de mécanicien pour la réparation de véhicules motorisés autpropulsés (comme les automobiles, les aéronefs, les embarcations ou les motoneiges).
- Être employé à titre de mécanicien apprenti.

POUR PLUS D'INFORMATION, COMMUNIQUEZ AVEC :

Agence du revenu du Canada (ARC) – Mécaniciens apprentis employés

(Ligne 22900 : Autres dépenses d'emploi)

www.canada.ca/fr/agence-revenu/services/impot/particuliers/sujets/a-propos-de-votre-declaration-impots/remplir-declaration-impots/deductions-credits-depenses/ligne-22900-autres-depenses-emploi/mecaniciens-apprentis-employes.html

DÉDUCTION POUR LA MOBILITÉ DE LA MAIN-D'ŒUVRE (TRAVAILLEURS DE MÉTIERS)

En quoi consiste la déduction?

La Déduction pour la mobilité de la main-d'œuvre aide les travailleurs de métiers qualifiés et les apprentis du secteur de la construction à réduire leurs impôts en déduisant certains frais de réinstallation temporaire. Pour être admissible à cette déduction, vous devez être un travailleur de métiers qui s'est temporairement déplacé pour le travail et qui a engagé des dépenses liées à ce déplacement.

Dans le cadre de cette déduction, un travailleur de métiers admissible peut demander jusqu'à 4 000 \$ par année pour des frais de réinstallation temporaire. Toutefois, le montant pouvant être demandé pour un déplacement donné est limité à 50 % du revenu d'emploi tiré de travaux de construction effectués à cet emplacement temporaire au cours de l'année.

Qui est admissible?

Candidats :

Pour être considéré comme un déplacement temporaire admissible, celui-ci doit être temporaire et satisfaire à toutes les conditions suivantes :

- Le déplacement est effectué afin que le travailleur de métiers puisse exercer ses fonctions à un ou plusieurs chantiers temporaires situés dans la même région;
- Avant le déplacement, le travailleur de métiers résidait habituellement dans une résidence située au Canada;
- Le travailleur de métiers devait être éloigné de sa résidence habituelle pendant au moins 36 heures;
- Pendant cette période, le travailleur de métiers a séjourné dans un logement temporaire situé au Canada;
- Le logement temporaire doit être situé à au moins 150 kilomètres plus près de chaque chantier temporaire que la résidence habituelle du travailleur de métiers.

POUR PLUS D'INFORMATION, COMMUNIQUEZ AVEC :

Agence du revenu du Canada (ARC) - Guide des dépenses d'emploi (T4044)

Site Web :

www.canada.ca/en/revenue-agency/services/forms-publications/publications/t4044/employment-expenses.html#LMD

SIMA

**Société d'investissement
dans la main-d'oeuvre d'Algoma**



www.awic.ca